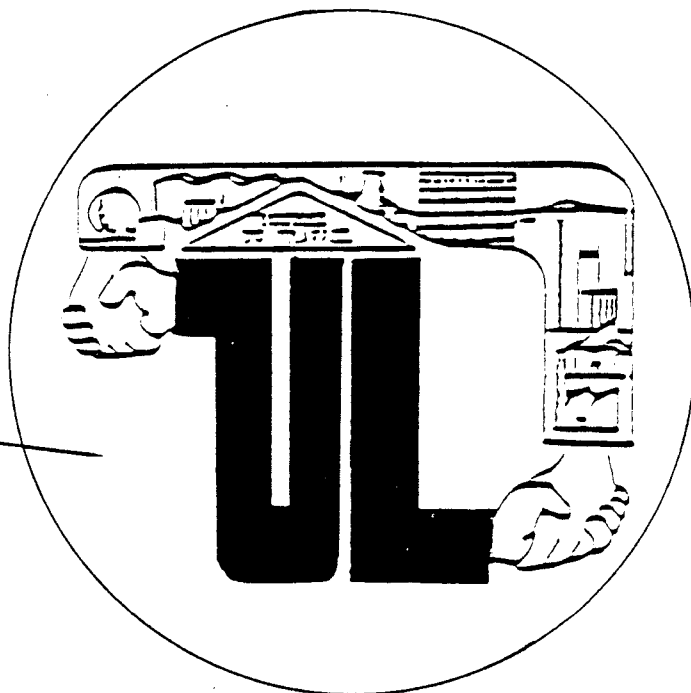


EN DIRECT
avec les



sommaire

- **F.N.I. 1987**
 - Plan de travail et de visites de l'U.L. pour atteindre fin mars l'objectif de placement F.N.I. 87 à tous les adhérents 86. 1
- Assurer la diffusion la plus large du numéro de mars d'« Antoinette » 2
- **Élections prud'homales**
 - Se donner tout de suite les outils adaptés, par la mise en place de milliers de collectifs électoraux 3
- **Élections professionnelles : trois objectifs :** 4
 - Mener de véritables campagnes électorales,
 - Suivre l'état de notre influence
 - Et la remontée des résultats au « service central élections » confédéral
- **Rencontre nationale des unions locales**
 - En avant vers une préparation dynamique de la 5^e rencontre des U.L. et de 300 entreprises, les 2 et 3 avril 87, à Nanterre. 5
- **Le parrainage** 6

100 % de F.N.I. 87 placés au 31 mars, c'est possible, à condition de s'y accrocher.

La mobilisation salariale que nous venons de vivre et qui se poursuit crée des conditions exceptionnelles pour le placement du F.N.I. et le renforcement de la C.G.T..

Les luttes revendicatives chez les cheminots, les gaziers, électriciens, agents de la R.A.T.P., des P.T.T., marins, dockers, communaux et plus généralement du secteur public et nationalisé, ont ouvert des brèches importantes dans la politique d'austérité du pouvoir et du patronat.

La C.G.T. a été la seule organisation syndicale à tout faire pour en assurer le succès.

C'est donc une C.G.T. revendicative et démocratique que les salariés voient et pour certains découvrent.

Malgré la pression idéologique exercée autour des grèves du secteur public, pour stopper les mouvements revendicatifs, les usagers qui sont des travailleurs ayant à faire face à la même politique, qu'ils soient ouvriers, cadres, employés, ont réagi positivement, et sont attentifs aux propositions et à l'opinion de la C.G.T. qui les appelle à agir et non subir.

Cette pression idéologique des adversaires de classe, renforcée et adaptée au climat de lutte et de résistance réel, n'est pas sans conséquences sur leur engagement, mais la question de l'action est à l'ordre du jour.

La C.G.T. a su développer une démarche démocratique lui permettant de jouer son rôle d'organisation syndicale avec les syndiqués, et d'établir des relations étroites et décisives avec l'ensemble des travailleurs. Les directions syndicales, à tous les niveaux, ont formulé des propositions précises, mais n'ont jamais décidé d'accepter ou de signer quoi que ce soit sans la discussion, la consultation et la décision des syndiqués, puis des travailleurs. La force du mouvement revendicatif réside dans cette pratique syndicale qui redonne aux syndiqués la place qui est la leur.

Les travailleurs se sont engagés de façon offensive, les jeunes, sont donnés à fond. Il faut leur proposer d'aller plus loin dans leur engagement, en adhérant à la C.G.T.. L'existence de cahiers de revendications y aidera.

C'est sur ce fond que se placent les F.N.I. 87, et que se fait la mise en œuvre des 4 POINTS VITAEUX du plan de travail.

Le climat est bon, mais rien n'est spontané, il faut s'en occuper avec tenacité et d'une manière organisée.

1. Chaque U.L. doit connaître l'état réel du placement du F.N.I. dans les syndicats.

Nous sommes au début du mois de février, un certain retard a été pris. Quel est le pourcentage de F.N.I. placés dans chaque base organisée et sur l'ensemble de l'U.L.. C'est à partir de cette connaissance que l'U.L. pourra mettre sur pied son plan de visites et organiser les rendez-vous hebdomadaires en prenant appui sur les syndicats qui ont atteint ou dépassé 100 % en 86.

- L'U.L. de Nîmes Z.I. (30) en est à 51 % de F.N.I. 87 placés au 30 janvier.
- L'U.L. d'Orsay (91) à plus de 30 %.
- L'U.L. de Marne-la-Vallée (77) en est à 60 % avec 30 adhésions depuis le 1^{er} janvier 20 pour 2 syndicats dont 1 base nouvelle.
- L'U.L. de Saint-Lazare (13) 58 % de F.N.I. et l'U.L. de Berre (13) 52 %.
- L'U.L. de Melun 42 % de F.N.I. placés et 22 % réglés au 31.01.87.

L'annonce de ces chiffres traduit un travail de direction, d'organisation et d'impulsion, il faut y parvenir partout pour arriver aux 100 % placés et réglés au 31 mars.

2. Établir un plan de visites des bases organisées.

L'U.L. de Toulouse centre ville (31), est à 31 % de F.N.I. placés pour 47 bases sur 110,16 visites ont eu lieu en janvier. L'U.L. entend accélérer cette démarche pour les mois de février et mars.

L'U.L. de Rennes (35) a fait 25 visites en janvier, 15 sont prévues en février.

Nous progressons sur cette manière de vivre de l'U.L., mais c'est encore petit au regard des nécessités.

Tout syndicat visité, constitue une aide qui lui est apportée par l'U.L. dont c'est le rôle. Chaque membre de la direction de l'U.L. doit y participer. Le rôle du secrétaire général est de travailler à cet engagement avec le secrétaire à l'organisation. Pas une U.L. sans son plan de visites.

3. Des rendez-vous doivent être organisés avec les directions de syndicats.

L'U.L. Nantes ville (44) a fait le point détaillé à sa C.E. du 22 janvier, qui est venu compléter les informations recueillies lors des 20 visites effectuées au cours du mois de janvier.

Un camarade a eu la responsabilité de compléter téléphoniquement ce point pour couvrir l'ensemble des bases organisées de l'U.L..

Des rendez-vous sont décidés avec les syndicats le 30 janvier, le 12 février, le 19 février, les 5, 19 et 26 mars.

L'U.L. constate qu'il y a une meilleure prise en compte du plan de travail confédéral dans les syndicats.

Cette pratique de rendez-vous permet de donner une impulsion au placement du F.N.I., et de créer des habitudes de travail entre l'U.L. et ses bases organisées.

Le rôle et l'existence d'un secrétaire organisation

sont déterminants pour que ces rendez-vous soient efficaces.

4. Avec les bases organisées, fixer des objectifs pour le F.N.I. et les adhésions.

L'U.L. de Nanterre se fixe l'objectif de 2 500 syndiqués pour 87.

Elle invite tous ses syndicats à faire du placement du F.N.I. et des initiatives de renforcement deux priorités.

L'U.L. de Toulouse centre ville annonce 350 adhésions depuis le 1^{er} janvier et Nantes ville 101.

Tous les adhérents 86, en possession de leur carte ou F.N.I. 87, au 31 mars, ce n'est pas une vue de l'esprit. Des milliers d'adhérents en plus c'est à la portée de la main.

Le rôle des U.L., avec le concours actif des U.D., est déterminant pour parvenir à la réalisation de ces objectifs.

8 MARS 1987, AVEC ANTOINETTE, AVANT ET APRES TOUT LE MOIS VENTES GEANTES, DOUBLER LA DIFFUSION

Un outil pour la lutte et pour le renforcement.

Une aide incomparable pour s'adresser aux salariés dans leur entreprise.

Un contenu en prise direct avec l'activité de la C.G.T. :

- Le 8 mars : dans le cadre des mesures en tous genres sur la « flexibilité », un dossier sur les horaires de travail, au goût du patronat.
- Initiative pour la défense de la protection sociale : le 22 mars, les femmes ont des raisons supplémentaires de participer.
- La rencontre nationale des U.L. : une journée en direct avec une secrétaire d'U.L..
- Les élections prud'homales : gagner les inscriptions des femmes (43 % des salariés).

Chaque U.L. aura à cœur de prévoir, organiser, impulser la diffusion de ce numéro, « un engagement de toute la C.G.T. pour replacer ANTOINETTE à la bonne hauteur dans le cadre de la bataille idéologique particulièrement idéologique particulièrement intense en direction des femmes » (C.E. confédérale de janvier).

Vers la mise en place de centaines de collectifs électoraux

A un an des élections prud'homales, 133 collectifs électoraux locaux ont été constitués.

— 122 ont été mis en place dans les localités ou des quartiers de grandes villes.

— 11 ont été mis en place dans les zones industrielles ou commerciales, des secteurs à forte concentration de salariés.

Il n'est pas trop tôt en effet pour s'y mettre, nombre d'unions locales en ont compris l'urgence et la nécessité.

Dans une situation où rien ne nous sera épargné, où tous les moyens vont être mis en œuvre pour tenter de limiter l'influence de la C.G.T., l'issue positive du score de la C.G.T. dépendra essentiellement de la qualité de notre présence et de notre activité dans les entreprises.

Le patronat escompte d'ailleurs sur ce champ considérable d'entreprises inorganisées et sur une mobilisation exceptionnelle de son potentiel de cadres pour faire voter les salariés contre la C.G.T.

Nous ne saurions sous-estimer pour autant nos potentialités, nos possibilités, dans une situation où la C.G.T. a le vent en poupe, à condition d'assurer une couverture **MAXIMUM** et **EFFICACE DU TERRAIN**.

Ce qui veut dire **VISER** surtout les **zones**, les **secteurs** à forte concentration de salariés.

On ne le dira jamais assez :

I. 3 millions de salariés sont concentrés dans près de 3 000 zones industrielles ou commerciales. Cela représente près de la moitié des P.M.E., 20 % de l'électorat qui va voter le 9 décembre.

Avoir une couverture efficace c'est donc bien créer des collectifs électoraux dans le maximum de ces zones. Or, la tendance confirme une nouvelle fois que ce n'est pas l'ordre de priorité (11 collectifs de zones sur 133 collectifs, soit moins de 10 %).

II. 4 à 5 millions de salariés sont concentrés dans 40 villes de plus de 100.000 habitants (25 % de l'électorat).

C'est là aussi que prioritairement et impérativement nous est posée la nécessité de créer des centaines de collectifs.

C'est là que la convergence des efforts : unions locales, unions départementales, syndicats doit le plus et le plus finement s'exercer.

a) **dans les centres villes** qui sont souvent le siège de fortes concentrations d'employés, de cadres, de femmes.

b) **dans les secteurs d'entreprises** populaires de la ville où des salariés se reconnaissent dans « leur quartier, leur faubourg ».

c) **dans les tours, les centres commerciaux** à forte densité salariale.

d) **dans les zones industrielles ou commerciales**, situées le plus souvent dans la périphérie des grandes villes.

III. 4 à 5 millions de salariés sont concentrés dans 169 villes de plus de 30 000 habitants et 25 % dans des villes de plus de 10 000 habitants.

Pour beaucoup d'entre elles, les caractéristiques (centres villes, tours, zones industrielles, quartier d'entreprises) correspondent, même si elles sont plus modestes, à celles des villes de plus de 100 000 habitants. Nombre d'entre elles sont des chefs-lieu ou bien la deuxième ville du département, qui en font un enjeu politique considérable.

Il y place là aussi à des centaines de collectifs électoraux.

IV. Enfin 317 villes de plus de 3 500 habitants, ajoutées aux villes de plus de 100 000, de 30 000, de 10 000, les zones industrielles et voilà couvert 70 à 80 % de l'électorat.

Cette incitation à bien cibler nos efforts pour la création de collectifs dans les endroits décisifs et importants ne nous conduit nullement à ignorer la multitude de groupes d'entreprises situées en particulier dans les villages.

Tout est affaire de connaissance du terrain, de particularités ou de traditions locales, départementales, régionales.

C'est ainsi que nos camarades des pyrénées orientales ont, en dehors de la ville de Perpignan (110 000 habitants) qu'ils ont soigneusement découpée en 6 collectifs (2 de centres, 4 de zones), créé une vingtaine de petits collectifs de villages.

Ainsi l'expérience accumulée des précédentes élections prud'hommes de 82 de la Sécurité sociale, doivent nous amener :

— à parrainer des milliers d'entreprises (objectif 20 000), contacter des millions de salariés qui ont peu l'habitude de voir la C.G.T.

— à créer des milliers de syndicats nouveaux.

Le 2 et 3 avril à la rencontre nationale des U.L. nous aurons l'occasion de faire le point de notre couverture nationale le point de la mise en place de nos collectifs.

Leurs conditions sont évidemment liées à notre aptitude à mobiliser les forces militantes nécessaires.

Rien ne saurait nous limiter au départ, l'expérience des luttes en cours (S.N.C.F. - R.A.T.P. - E.D.F. etc.) montre en particulier chez nombre de jeunes que l'esprit de dévouement est loin d'être lettre morte.

C'est en partant de l'entreprise, en faisant appel largement aux syndiqués pour qu'ils s'engagent dans et hors de l'entreprise que nous gagnerons la bataille des collectifs électoraux, de leur activité. En un mot la bataille des Prud'hommes 1987.

Élections professionnelles

Le bilan 1986 des élections professionnelles paru dans l'Humanité de vendredi 23 janvier, portant sur 1 563 entreprises où ont eu lieu des élections de délégués du personnel (rigoureusement comparables) est **sans équivoque**.

La C.G.T. progresse dans les 3 collèges (ouvriers, employés, cadres), toutes les autres organisations syndicales régressent.

Ce bilan pour aussi positif qu'il soit, n'a pu être réalisé que grâce aux efforts des organisations de la C.G.T. (syndicats, unions départementales, unions locales) pour assurer la remontée des résultats au « service centrale élection ».

Le nombre de résultat recensés permet d'assurer la fiabilité des bilans et de rendre leur contenu incontestable.

En même temps il constitue une preuve concrète que les élections professionnelles on s'en occupe, on s'en occupe vraiment.

D'abord parce que nous ne sommes pas les seuls à nous en occuper. Le patronat, aidé par le gouvernement et les pouvoirs publics ne cessent de perfectionner leurs méthodes de préparation, d'organisation des élections en vue de faire voter contre la C.G.T.

Ainsi ces dernières années les élections professionnelles sont-elles devenues un formidable terrain d'affrontement de classe, pour la simple raison qu'il est insupportable aujourd'hui aux patrons comme au gouvernement de s'accommoder de la C.G.T. encore moins de voir progresser son influence et son organisation.

Les succès de la C.G.T. aux élections professionnels et la perspective des échéances des élections prud'homales vont encore accentuer le verdict patronale, la répression, les licenciements déguisés, l'organisation plus minutieuse encore des dispositifs de préparation des élections professionnelles.

Raisons de plus pour ne pas baisser la garde, de se laisser griser par de bons résultats qui ont surtout besoin d'être amplifiés.

Plus que jamais l'organisation des campagnes électorales dans les entreprises, la désignation démocratique des candidats doivent devenir un mode de vie permanent partout.

La remontée des résultat n'est donc pas à ce titre une banalité puisqu'il permet de mesurer le champ réel du nombre d'entreprises où cette préoccupation est prise en compte.

Or, surtout à l'approche des élections prud'homales où nous allons avoir affaire à un vote grandeur nature, nous avons un impérieux besoin d'élargir ce champ.

Il nous faut viser grand à la mesure des 6 000 syndicats que nous voulons visiter tous les mois durant un an, à la mesure des 20 000 entreprises que nous voulons parrainer.

L'effort à fournir est gigantesque mais il est possible, par exemple : de « **réclamer vos résultats d'élections lors des visites de syndicats, est-ce démesuré ? Non bien sûr** ». Or, nous en avons visité 15 000 en 1986.

Le point d'appui pour une remontée conséquente des résultats d'élections professionnelles, c'est bien l'union locale.

Pour ce faire des dispositions sont nécessaires :

1. **Investir toute la direction de l'union locale** (commission exécutive) pour la préparation des élections professionnelles comme pour en recueillir les résultats, dans le cadre des plans de visite de syndicats.

2. **Désigner des camarades** à la direction de l'union locale que, de concert avec le secrétaire à l'organisation, veillent à un suivi et à une remontée régulière des résultats d'élections.

L'union locale a tout à gagner. Elle peut aussi connaître sa situation d'influence réelle dans la localité ou la zone industrielle.

La C.G.T. pourra quant à elle publier, des bilans de plus en plus importants et positifs contribuant ainsi à la création d'un climat de mobilisation plus ample, de reconquête de nos forces plus déterminées que jamais et contraindre l'adversaire de classe au recul et à la satisfaction des revendications.

C'est parti pour une préparation dynamique de la 5^e rencontre nationale des Unions Locales et des 300 entreprises

Le thème central situe la portée de cette 5^e rencontre nationale qui aura lieu les 2 et 3 avril à Nanterre :

**Unions locales et syndicats à l'offensive
pour le succès des luttes revendicatives,
la reconquête de nos forges et le progrès des listes C.G.T.
aux élections prud'homales.**

En prenant appui sur les avancées opérées depuis la 5^e rencontre nationale des 1^{er} et 2 mars 84, et au regard de la situation, de ses enjeux et de la place et rôle de l'union locale qui grandissent dans l'organisation et le développement des luttes, la mise en œuvre du plan travail confédéral, une étape doit être franchie, dans la coopération unions locales et syndicats.

Ce bon qualitatif va se traduire par une couverture plus grande, plus permanente, plus efficace du terrain et le renforcement des directions d'unions locales.

C'est un plus pour toute la C.G.T., qui se dégagera des travaux de la rencontre, dont la qualité va dépendre du degré et du contenu de préparation que lui donneront les unions locales, les unions départementales, les syndicats, les fédérations et les régions.

La préparation se fait dans la vie et à l'aide du document préparatoire.

Le document préparatoire est paru dans le Peuple n° 1234 du 29.01.87. Les unions locales et les syndicats sont en possession de ce Peuple.

Il y a donc nécessité de programmer sans tarder une réunion de la direction, sur la base des idées émises et de réfléchir aux améliorations qui peuvent être apportées à l'activité de l'union locale, au regard des pistes de réflexion soumises au débat.

A partir de cette réunion de la direction de l'union locale, en lien étroit avec le placement du F.N.I., les luttes et les points vitaux du plan de travail, l'union locale intégrera cette réflexion avec les syndicats et sections syndicales dans le cadre de son plan de visites.

C'est donc avec le maximum de syndicats que l'union locale doit, engager la discussion avec l'objectif de gagner partout à la juste conception du rôle de l'union locale et à la nécessité pour les syndicats de toutes professions de se doter des directions opérationnelles.

Unions locales et syndicats réfléchiront ensemble, à leurs activités réciproques et complémentaires. Partout où des décisions concrètes pourront être prises, ce sera une avancée en direction des objectifs que nous nous sommes fixés.

Préparer le rendez-vous national du F.N.I. 87 et du renforcement.

Chaque union locale viendra avec un bilan du placement du F.N.I. 87, objectif 100 % et plus des effectifs 86, et un bilan précis des adhésions réalisées au 1^{er} janvier 87.

C'est d'autant plus nécessaire de réussir ce bilan national, que les syndiqués doivent s'impliquer plus largement dans l'activité syndicale et la campagne des élections professionnelles et prud'homales.

Ce rendez-vous est donc un moment fort de la rencontre nationale, il nécessite pour chaque union locale de le préparer concrètement pour venir avec des chiffres précis.

La rencontre nationale, doit être également l'occasion pour les secrétaires généraux d'union locale de participer aux sessions de formation qui leur sont destinées, organisées par les régions et certaines unions départementales, et de tenir ou programmer partout des congrès ou assemblées générales.

Le parrainage :

ou comment aider
à la création
de nouvelles bases
syndicales C.G.T.

Un numéro spécial du « secrétaire à l'organisation »

Au sommaire de ce numéro

- l'année des prud'homales par M. WARCHOLAK, secrétaire de la C.G.T.
- parrainage « mode d'emploi »
- la création du syndicat,
- l'organisation des élections,
- la prise en charge des questions vitales pour la vie du jeune syndicat,
- les statuts du syndicat,
- les droits syndicaux et les organismes de représentation des salariés dans l'entreprise.

en annexes

- modèle de statuts de syndicat,
- comment s'effectue la ventilation de la cotisation,
- comment procéder à la mise en place du prélèvement automatique des cotisations,
- les différents type de mandats,
- modèles de lettres,
- des publications utiles au nouveau syndicat.

Cette brochure sera adressé à toutes les U.L. et aux grandes entreprises.
Les commandes supplémentaires sont à passer à la C.G.T. avec le titre de paiement
Prix du numéro 10 F.